

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

**DÉLIBÉRATION n° 2018/04/24-09**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 24 avril 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education,

**Vu** les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**Vu** le décret n° 2017-1200 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat

**DÉCIDE :**

**OBJET : Représentativité Femmes/Hommes au sein du CTE**

Conformément à l'application des articles 10 et 15 du décret du 15 février 2011 susvisé, le conseil d'administration approuve, les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement du Comité Technique d'Etablissement d'Aix-Marseille Université, composé de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, cette représentation est la suivante : 14507 agents représentés dont 6992 femmes soit 48,19% et 7515 hommes soit 51,80 %.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 24 avril 2018

  
Yvon BERLAND  
Président d'Aix-Marseille Université